

**ORGANISATION D'UNE "JOURNEE PORTES OUVERTES"
DECLARATION PREALABLE A L'ASSUREUR**

Cette déclaration préalable permet au club déclarant d'assurer, au titre de la garantie d'assurance Individuelle Accident de base du contrat GAN n°86.759.797, les personnes non licenciés qui participeront à la journée "portes ouvertes" qu'il organise.

CLUB DECLARANT

Nom :

cachet du club

Adresse :

N° affiliation :

Date de la journée "Portes Ouvertes":.....

Lieu:

Nombre de personnes attendues:.....

**DECLARATION A ADRESSER PREALABLEMENT
A LA JOURNEE "PORTES OUVERTES" A:**

AIAC Courtage

14 rue de Clichy, 75311 Paris Cedex 09

Assurance-ffescrime@aiac.fr

Tel- 0.800.886.486 (appel gratuit)

Fax- 01.44.53.28.54